

Prendre en main son évolution professionnelle: les clés pour avancer

Guide pratique

Salariés

Fafiec → Atlas opco

1^{er} avril > 31 décembre 2019 au plus tard
Le Fafiec reste votre interlocuteur pour le compte de l'Opco Atlas



« Évolution professionnelle » : de quoi parle-t-on ?

Devenir acteur de son évolution professionnelle : un enjeu pour chaque individu...

- Depuis janvier 2015, tout actif (salarié, demandeur d'emploi...) peut bénéficier d'un **Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)** personnalisé pour faire le point sur sa situation, afin de favoriser son évolution et la sécurisation de son parcours professionnel. Ce service gratuit a été renforcé avec la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, dite « Loi Avenir », à travers l'un de ses axes : la responsabilisation et l'autonomisation des individus, notamment pour la formalisation des projets de transition professionnelle.
- Le CEP est **une offre de services gratuite, accessible partout en France**. Il est délivré par des opérateurs « habilités » par l'Etat : l'Apec (Association pour l'emploi des cadres), des prestataires régionaux sélectionnés sur appel d'offres, les Fongecif¹, Pôle emploi, les missions locales et Cap emploi. Dans tous les cas, les conseillers sont formés pour accueillir tout type de public et sont tenus à la confidentialité.
- Le CEP consacre ainsi le rôle central de l'individu dans son parcours professionnel. Mais il va aussi plus loin : il propose **une réponse concrète pour permettre à chacun, à tout moment, de s'orienter et de construire son évolution professionnelle**. Indispensable dans un monde du travail qui change vite, à l'heure de la « révolution numérique », susceptible de modifier le contenu d'un métier sur deux, dans un futur proche².

Des adresses incontournables pour tout savoir sur le CEP

- Trouver le conseiller adapté à votre profil : www.mon-cep.org
- Cadres et jeunes issus de l'enseignement supérieur : [le site de l'APEC](#)
- Personnes en situation de handicap : [le site de l'Agefiph](#)

Définitions !

Quelques mots clés pour démarrer

- **Évolution** : « Processus continu de transformation, passage progressif d'un état à un autre »
- **Projet** : « Ce qu'on a l'intention de faire et estimation des moyens nécessaires à la réalisation »
- **Reconversion professionnelle** : « Changement d'activité, de profession, supposant une formation différente et une adaptation à ces changements »

Source : Centre national de ressources textuelles et lexicales - www.cnrtl.fr

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques

en fin de guide :

- **Fiche 1** : « Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi »
- **Fiche 2** : « Evolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles »
- **Fiche 3** : « Bilan de compétences : mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opco

- Compte personnel de formation / Salariés
- Validation des acquis de l'expérience / Salariés
- Entretien professionnel / Salariés

¹. Au plus tard jusqu'à fin 2019.

². Source : Rapport du Conseil d'Orientation pour l'emploi - COE, décembre 2017.

... des moyens à la hauteur des enjeux

- Autour du conseil en évolution professionnelle, d'autres outils et dispositifs participent à la construction et au bon déroulement de votre parcours professionnel.
- Depuis le 1^{er} janvier 2015, toute personne bénéficie ainsi d'un **Compte Personnel de Formation (CPF)**, de son entrée dans la vie active jusqu'à son départ à la retraite. Le CPF peut être mobilisé pour suivre des actions précisément définies :
 - Formation visant un diplôme, titre à finalité professionnelle, Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ou bloc de compétences, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP),
 - Préparation de certifications ou habilitations enregistrées dans un « Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations » (RSCH, qui remplace l'inventaire de la CNCP),
 - Bilan de compétences,
 - Action de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
 - Préparation aux permis B et poids lourd,
 - Action d'accompagnement et de conseil destinée, aux créateurs ou repreneurs d'entreprises,
 - Action liée à l'exercice de missions de bénévolat ou de volontariat.
- Depuis janvier 2017, le CPF est intégré au **compte personnel d'activité**, dispositif unique qui regroupe trois outils de sécurisation du parcours des actifs: le CPF, le Compte d'Engagement Citoyen (CEC) et le Compte Professionnel de Prévention (C2P). L'objectif du CPA : permettre à chacun de construire son parcours professionnel et de faire évoluer sa carrière.
+ d'infos: www.moncompteactivite.gouv.fr et moncompteprofessionnelprevention.fr
- Il existe également un autre dispositif accessible à tout salarié au cours de sa vie professionnelle: le **projet de transition professionnelle**, qui remplace le congé individuel de formation (CIF) depuis le 1^{er} janvier 2019. Son objectif: permettre un changement de métier ou de profession après avoir suivi une formation certifiante.
- Sans oublier un espace de dialogue pour chaque salarié au sein de l'entreprise: **l'entretien professionnel**, réalisé au moins tous les deux ans (sauf accord d'entreprise ou de branche prévoyant une périodicité différente) ou au retour de certaines absences.

Cadre juridique

CEP → Code du travail: articles L. 6111-6

CPF → Code du travail: articles L. 6323-1 et suivants

CPA → Code du travail: articles L. 5151-1 et suivants

VAE → Code du travail: articles L. 6411-1 et suivants, R. 6412-1 et suivants, R. 6422-1 et suivants, R. 6423-1 et suivants; Code de l'éducation: articles L. 214-13, L.335-5 et suivants, L. 613-3 et suivants, L. 641-2, R. 335-5 et suivants, R. 361-2, R. 613-32 et suivants

Projet de transition professionnelle → Code du travail : articles D6323-9 et suivants

À noter!

Réforme de la formation

professionnelle: nouvelle donne...

→ Des moyens appelés à se renforcer pour favoriser l'accompagnement des actifs, « donner à chacun la liberté de choisir et la capacité de construire son parcours professionnel, pour créer ou saisir les différentes opportunités professionnelles qui se présentent »

→ Des changements à prévoir concernant l'articulation et la rénovation des dispositifs existants, ainsi que leurs modalités de financement (CIF, CPF, congés bilan de compétences et VAE...).

À suivre... les nouvelles dispositions législatives seront connues courant 2018. À la clé, de nouvelles règles applicables aux salariés à compter de 2019.

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

→ **Fiche 1** : « Conseil en évolution professionnelle: mode d'emploi »

→ **Fiche 2** : « Evolution professionnelle: sites, ressources et adresses utiles »

→ **Fiche 3** : « Bilan de compétences: mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opcvo

→ Compte personnel de formation / Salariés

→ Validation des acquis de l'expérience / Salariés

→ Entretien professionnel / Salariés

Prendre en main son évolution professionnelle : Quels avantages ? Quels objectifs ?

Pour vous

Être acteur de son évolution professionnelle, mieux, avoir le premier rôle dans la construction de votre parcours professionnel présente bien des avantages :

- Prendre le temps de repérer vos centres d'intérêts, vos envies,
- Identifier et mettre à plat les compétences acquises tout au long de votre parcours,
- Anticiper des évolutions dans votre métier, votre entreprise, votre secteur,
- Vous préparer à faire face aux transformations de votre environnement professionnel, particulièrement celles liées au numérique,
- Définir un projet réaliste et réalisable, en phase avec vos aspirations et avec le monde qui vous entoure,
- Être plus à l'aise au quotidien dans l'exercice de votre activité professionnelle,
- Vous investir dans un projet d'entreprise partagé avec votre employeur,
- Vous redynamiser et retrouver votre motivation au travail...

L'Opco à vos côtés

L'Opco met à la disposition des salariés de la branche des métiers du numérique, de l'ingénierie, des études, du conseil et des métiers de l'événement un espace spécifique sur son site internet : www.fafiec.fr

À consulter notamment :

- Le [site dédié au CPF](#) (module pour faire le point sur votre projet, moteur de recherche sur les formations accessibles, informations pratiques sur les financements de votre projet)
- La [plate-forme dédiée en ligne](#) sur l'offre d'**Actions Collectives Nationales (ACN)** de l'Opco
- Le site sur les **Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)** de la branche : <https://moncqp.fafiec.fr>

Pour votre entreprise

De son côté, l'entreprise a tout intérêt à encourager ses collaborateurs dans la prise en main de leur évolution professionnelle. De fait, appuyer ce type de démarche se traduit en résultats opérationnels pour l'employeur :

- Fidéliser et motiver ses équipes,
- Respecter ses obligations RH en matière de formation professionnelle,
- Agir concrètement en faveur du bien-être au travail,
- Valoriser et mobiliser les compétences collectives et individuelles,
- Innover, lancer une nouvelle activité, un nouveau service ou produit,
- Gagner en performance et en efficacité...

Un conseil ?

L'entretien professionnel, un moment clé à privilégier

Réalisé au moins tous les deux ans (sauf accord d'entreprise ou de branche prévoyant une périodicité différente) ou au retour de certaines absences du salarié, l'entretien professionnel vise justement à échanger avec chaque collaborateur sur ses perspectives d'évolution professionnelle.

Il s'agit donc d'un rendez-vous essentiel pour permettre aux managers de repérer des besoins en matière de formation et de développement de compétences, puis envisager les actions à mettre en œuvre, telles que la formation. Saisissez l'occasion pour dialoguer sur vos aspirations et projets, en veillant à bien vous préparer en amont.

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

- **Fiche 1** : « Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi »
- **Fiche 2** : « Evolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles »
- **Fiche 3** : « Bilan de compétences : mode d'emploi »
- **Fiche 4** : « Mobiliser son réseau : mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opco

- Compte personnel de formation / Salariés
- Entretien professionnel / Salariés

Êtes-vous concerné ?

Oui !

Quels que soient votre âge, votre expérience professionnelle, votre métier ou votre statut (CDI, CDD, cadre ou employé, alternant ou non...), réfléchir à votre évolution professionnelle est à la fois utile et nécessaire. Vous êtes sceptique ? Vous ne voyez pas comment faire ? Vous ne demandez qu'à être convaincu ? Laissez-vous guider !

En pratique !

La question du financement

Prendre en main son évolution professionnelle, ce n'est pas une question de budget, mais d'abord de conviction. En effet, tout salarié peut bénéficier d'un **Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)** gratuit, à tout moment. Et si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique pour faire le point sur votre parcours et élaborer un projet professionnel réaliste et réalisable, optez pour le **bilan de compétences** ! Cette démarche bénéficie de financements dédiés en fonction de votre situation (compte personnel de formation, plan de développement des compétences de l'entreprise).

QUIZZ - Vous et votre évolution professionnelle... Testez votre compatibilité !

Cochez les cases qui vous correspondent le plus (plusieurs cases possibles).

	Sceptique ou mal informé ?	Convaincu mais besoin d'être guidé ?	Volontaire mais pas résolu ?
Je démarre ma vie professionnelle mais j'ai envie d'anticiper pour la suite			
J'ai un projet mais est-il réaliste ? Réalisable ?			
Vu le contexte, la situation de l'emploi, j'ai déjà de la chance d'avoir un contrat de travail, même un CDI...			
J'ai une idée de reconversion professionnelle mais j'ai besoin d'être sûr de moi			
Je viens à peine de commencer à travailler, il est un peu tôt pour réfléchir à mon évolution professionnelle !			
Je suis en CDD et/ou en alternance, je dois préparer la suite de mon parcours			
Je suis très bien dans mon poste actuel, je n'ai aucune envie d'en changer... et puis je n'ai pas de temps à consacrer à ce sujet			
J'aimerais continuer à évoluer dans mon entreprise, mais sur d'autres fonctions			
Je ne vais pas me reconvertir à mon âge... ce n'est pas pour moi...			
Je fais le même métier depuis 20 ans et j'aimerais faire quelque chose de mes acquis, mais quoi ?			
Je n'ai aucune idée de ce que je pourrais faire, aucune passion, alors à quoi bon ?			
Je ne connais personne susceptible de m'aider, de me conseiller...			

... puis faites le compte et reportez-vous au profil qui vous correspond dans les pages suivantes.

Selon votre profil (vos besoins), nous vous proposons un parcours guidé ! (voir page 6).

Bien entendu, puisque nous parlons d'évolution, vous pouvez cheminer d'un profil à l'autre et, au final, parcourir l'ensemble du guide !

Comment ça marche ?

Vous et votre évolution professionnelle ?



- Vous ne voyez pas l'intérêt
- Vous n'êtes pas (assez) informé
- Vous êtes perdu, vous vous sentez isolé



Suivez le parcours



Profil 1 : sceptique ou mal informé ?
Rendez-vous page 7

- Vous voyez l'intérêt de réfléchir à ce sujet, mais vous ne savez pas par où commencer, quels outils mobiliser



Profil 2 : convaincu mais besoin d'être guidé ?
Rendez-vous page 9

- Vous aimeriez évoluer vers un nouveau poste/emploi au sein de votre entreprise
- Vous envisagez une évolution en dehors de votre entreprise, une reconversion
- Vous souhaitez créer votre activité / entreprise



Profil 3 : volontaire mais pas résolu ?
Rendez-vous page 13

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

→ **Fiche 1 :** « Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi »

→ **Fiche 2 :** « Evolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles »

→ **Fiche 3 :** « Bilan de compétences : mode d'emploi »

→ **Fiche 4 :** « Mobiliser son réseau : mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opco

→ Compte personnel de formation / Salariés

→ Validation des acquis de l'expérience / Salariés

→ Entretien professionnel / Salariés

L'objectif de ce guide : vous permettre de vous poser les bonnes questions concernant votre évolution professionnelle et de trouver des réponses pratiques pour passer à l'action en mettant toutes les chances de votre côté.

Parcours Profil ①

Sceptique ou mal informé ?

Alors que vous démarrez la lecture de ce guide, vous êtes sûr d'une chose : vous et votre évolution professionnelle, ça fait deux. Quelles que soient vos raisons (et bien sûr il n'y a pas de mauvaises raisons !), n'en restez pas là... vous pourriez changer d'avis, voire même être agréablement surpris.

Vous ne voyez pas l'intérêt

Quand vous entendez « évolution professionnelle », votre premier réflexe est de ne pas vous sentir concerné. Et pourtant, vous l'êtes, puisqu'il s'agit de vous. Halte donc aux idées reçues !

Comment faire ?

Vous vous dites	Et si vous vous disiez plutôt ?
- Je ne vais pas me reconverter à mon âge, ce n'est pas pour moi	→ - En fait, j'ai encore quelques années de vie professionnelle devant moi, pourquoi ne pas mieux en profiter ? Et évolution professionnelle ne signifie pas forcément reconversion.
- Je démarre à peine ma vie professionnelle, il est un peu tôt pour penser à ça	→ - Pourquoi ne pas anticiper ? Il est vrai que les métiers évoluent de plus en plus vite, alors autant se préparer et veiller à s'adapter.
- Vu le contexte, la situation actuelle de l'emploi, j'ai déjà de la chance d'en avoir un	→ - Peut-être que je pourrais malgré tout prétendre à un nouveau poste, de nouvelles fonctions, me sentir mieux dans mon travail...
- Je n'ai pas envie d'évoluer, je suis très bien là où je suis	→ - Pour être honnête, je me surprends parfois à rêver d'un autre métier... Finalement « évoluer » c'est plutôt positif, et puis je peux le faire à mon rythme, sans rien brusquer, et en étant aidé...
- Je n'ai aucune idée de ce que je pourrais faire d'autre, aucune passion	→ - J'ai justement besoin d'aide pour réfléchir, être guidé dans ma réflexion, définir un projet et avancer.
- Je ne connais personne susceptible de m'aider, de me conseiller...	→ - Mobiliser et entretenir son réseau c'est aujourd'hui nécessaire, tout le monde le dit. Peut-être que ce n'est pas si compliqué après tout.

L'Opcw à vos côtés

La plateforme des référentiels métiers de la branche

Connaissez-vous les différents métiers qui gravitent autour du vôtre, dans votre entreprise, votre secteur d'activité, votre branche professionnelle ? D'un métier à l'autre, des passerelles existent, que vous pourriez peut-être emprunter. S'informer sur ces possibilités est une manière d'entamer votre réflexion et d'ouvrir le champ des possibles.

À consulter sur <http://referentiels-metiers.opiiec.fr/accueil>

Ne vous arrêtez pas là : il existe sur le net de nombreux sites qui mettent à votre disposition des informations pratiques sur les métiers et les secteurs d'activité en dehors de votre branche : et si vous naviguez ? Un voyage sans obligation d'engagement !

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

→ **Fiche 1 :** « Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi »

→ **Fiche 2 :** « Evolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles »

→ **Fiche 3 :** « Bilan de compétences : mode d'emploi »

→ **Fiche 4 :** « Mobiliser son réseau : mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opcw

→ Entretien professionnel / Salariés

Vous êtes peu / pas (assez) informé

Ce dont vous avez surtout besoin avant de vous lancer, c'est d'en savoir plus. Une chance : il existe de nombreux lieux, sources d'information et interlocuteurs à qui vous pouvez parler de votre évolution professionnelle.

Comment faire ?

- **En dehors de l'entreprise :** adopter le réflexe **CEP**, autrement dit **Conseil en Evolution Professionnelle**. Le CEP est une offre de services personnalisée et accessible gratuitement dans chaque région. Avec trois niveaux de services possibles, selon vos besoins : information, conseil et accompagnement. Intervenant au sein d'un opérateur désigné par l'Etat, un conseiller est à vos côtés pour favoriser, outiller et accompagner votre démarche d'évolution professionnelle, jusqu'à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel. Il peut dans ce cadre vous orienter vers d'autres outils et acteurs pour avancer dans votre démarche, par exemple le **bilan de compétences**.
- **Au sein de l'entreprise :** solliciter les **personnes ressources** pour aborder la question de votre évolution professionnelle, selon la taille et l'organisation de votre entreprise : la direction de l'entreprise, le service en charge des ressources humaines, votre manager, vos collègues, les représentants du personnel. Au-delà des échanges informels à la pause-café ou en fin de réunion de service, souvent utiles, **l'entretien professionnel** est un rendez-vous à privilégier pour aborder le sujet.

Vous êtes perdu, vous vous sentez isolé

Nul besoin de vous inquiéter, c'est normal. Réfléchir à son évolution professionnelle, ce n'est pas inné, cela s'apprend. Et pour apprendre, nous avons tous besoin d'échanger, de confronter nos points de vue, d'être aidé ou conseillé.

Comment faire ?

- **Commencer par faire le point :** avez-vous déjà rencontré un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) ? A quand remonte votre dernier entretien professionnel avec votre manager ? S'adresser à ces interlocuteurs externes ou internes à l'entreprise est une manière efficace d'entamer votre démarche.
- **En parler autour de vous :** avez-vous déjà abordé ce sujet avec votre **réseau relationnel** ? Echanger de façon informelle, hors cadre professionnel, c'est souvent un premier pas déclencheur pour continuer à avancer...

Futé !

Entretien professionnel et CEP : le duo gagnant

Vous pouvez entamer votre réflexion et recueillir premières informations et conseils auprès de votre CEP : ceux-ci vous seront utiles pour préparer efficacement votre entretien professionnel au sein de l'entreprise.

Inversement, certains sujets abordés au cours de votre entretien professionnel peuvent ensuite être approfondis avec votre CEP. En clair, la mobilisation du CEP peut s'avérer pertinente aussi bien en amont qu'en aval de votre entretien professionnel. En somme, à toutes les phases de votre réflexion.

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

- **Fiche 1 :** « Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi »
- **Fiche 2 :** « Evolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles »
- **Fiche 3 :** « Bilan de compétences : mode d'emploi »
- **Fiche 4 :** « Mobiliser son réseau : mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opco

- Entretien professionnel / Salariés

Parcours Profil ②

-

Convaincu mais besoin d'être guidé ?

Vous voyez l'intérêt de réfléchir à votre évolution professionnelle, mais vous ne savez pas quels outils mobiliser, par où commencer. Des pistes pour agir en connaissance de cause, en fonction de votre situation actuelle : début de parcours professionnel ou déjà expérimenté ; en alternance, en contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

Vous occupez votre premier poste

Tout juste sorti de vos études et fraîchement diplômé, vous avez démarré depuis peu votre vie professionnelle. Pour autant, cela ne vous empêche pas d'envisager dès à présent la suite de votre parcours : il n'y a pas d'âge pour réfléchir à son évolution professionnelle et pour continuer à développer ses compétences. C'est particulièrement vrai dans le contexte actuel d'évolution rapide et continue de notre environnement de travail. Aujourd'hui les trajectoires professionnelles ne sont plus linéaires : contrairement à nos parents ou nos grands-parents, nous sommes appelés à expérimenter au fil des ans plus d'un métier, d'une activité professionnelle. Alors autant s'y préparer et maîtriser ces évolutions !

Comment faire ?

- Aborder la question de la suite de votre parcours professionnel au cours de votre prochain **entretien professionnel** au sein de l'entreprise. Les employeurs ont tendance à apprécier les collaborateurs motivés, curieux des évolutions de l'entreprise, aptes à se projeter dans l'avenir...
- Faire appel à un **Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)** gratuit et personnalisé, en dehors de l'entreprise. Vous y avez droit, quel que soit votre âge et la durée de votre expérience.
- Mobiliser les **ressources disponibles sur internet** pour alimenter votre réflexion et élargir vos horizons ! L'heure est au tout digital, y compris sur la question de l'évolution professionnelle : aujourd'hui, l'essentiel des informations sont sur internet. Une véritable richesse à consulter... et à trier !
- Mobiliser votre **réseau relationnel** : autour de vous, des personnes peuvent vous donner des idées, en parlant de leur métier et de leur parcours, en partageant leur expérience.

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

- **Fiche 1** : « Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi »
- **Fiche 2** : « Evolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles »
- **Fiche 4** : « Mobiliser son réseau : mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opco

- Compte personnel de formation / Salariés
- Entretien professionnel / Salariés

→ Continuer à **vous former** tout au long de votre parcours professionnel. Dès votre entrée dans la vie active, vous cumulez chaque année des droits sur votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**. Ces droits étant plafonnés, vous avez donc tout intérêt à les mobiliser régulièrement pour développer en continu vos compétences et sécuriser votre parcours professionnel.

L'Opco à vos côtés

Gros plan sur les formations de la branche du numérique, de l'ingénierie, du conseil, des études et des métiers de l'événement

Afin de répondre aux besoins des salariés et des entreprises, les partenaires sociaux de la branche ont favorisé la construction d'une offre d'**Actions Collectives Nationales (ACN)** de qualité, en phase avec les problématiques de la profession.

Point fort : les coûts pédagogiques sont financés à 100% par l'Opco (sous réserve de la réalisation totale de la formation et dans la limite des fonds mutualisés disponibles). Informations sur les programmes, dates de sessions et inscriptions sur la plate-forme dédiée en ligne : <http://plateforme-actions-collectives.fafiec.fr/>

Les **Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)**, vous connaissez ? Il s'agit de certifications professionnelles (comme les diplômes et titres professionnels) créées et mises en œuvre par les partenaires sociaux de la branche, pour répondre aux besoins spécifiques des métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil, des études et des métiers de l'événement. Une manière de développer et valider ses compétences, y compris en alternance, à découvrir sur le site dédié <https://moncqp.fafiec.fr>

Vous avez déjà de l'expérience

Si vous travaillez depuis plusieurs années, nul doute que vous possédez des acquis et des savoir-faire sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour la poursuite de votre vie professionnelle. Avez-vous déjà songé à les valoriser ? A les entretenir et à les développer pour ne pas être dépassé dans un environnement qui se transforme en continu ?

Vous vous approchez de la retraite ? Ces questions ont également du sens, non seulement pour préparer votre dernière partie de carrière professionnelle, mais aussi l'après retraite.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à aborder la question avec votre employeur au cours de votre **entretien professionnel** : votre projet peut gagner à être co-construit pour s'articuler et s'intégrer dans un projet de l'entreprise. Bien sûr, vous pouvez également vous informer et être accompagné dans votre démarche à l'extérieur de l'entreprise (**conseil en évolution professionnelle** et/ou **bilan de compétences**). Pensez aussi à utiliser les **ressources disponibles sur internet** et à mobiliser votre réseau relationnel.

Différentes pistes sont possibles, à emprunter l'une après l'autre ou parallèlement, chacune agissant de manière concrète sur votre évolution professionnelle.

Comment faire ?

→ Devenir **tuteur ou maître d'apprentissage**. Votre employeur doit obligatoirement désigner un salarié de l'entreprise pour accompagner et guider les salariés embauchés dans le cadre des contrats en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage) : **pourquoi pas vous ?**

CPF : consommez (sans tarder) vos euros !

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CPF est « monétisé », c'est-à-dire alimenté en euros et non plus en heures : 500 euros par an, jusqu'à un plafond de 5000 euros, pour un salarié ayant effectué une durée de travail supérieure ou égale à la moitié de la durée légale (base annuelle : 1607 heures) ou conventionnelle de travail sur l'ensemble de l'année. Pour les salariés ayant travaillé moins de la moitié de la durée légale ou conventionnelle de travail sur l'ensemble de l'année (nouveaux collaborateurs, salariés à temps partiel ou en CDD...), le calcul des heures se fait au prorata temporis, c'est-à-dire en proportion de leur durée de travail sur l'année.

Le 1^{er} janvier 2019, le solde d'heures de DIF et de CPF non utilisées a été converti en euros selon la formule suivante :
1 heure = 15 euros.

Attention : les droits DIF (« ancêtre » du CPF) disponibles au 31 décembre 2014 ne sont pas perdus : ils peuvent être utilisés, selon les règles applicables au CPF, jusqu'à la fin de l'année 2020.

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

→ **Fiche 1** : « Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi »

→ **Fiche 2** : « Evolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles »

→ **Fiche 4** : « Mobiliser son réseau : mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opco

→ Compte personnel

de formation / Salariés

→ Entretien professionnel / Salariés

Être tuteur ou maître d'apprentissage, c'est l'opportunité, à la fois, de :

- Transmettre et **valoriser vos savoir-faire** tout en contribuant à la réussite de l'alternant,
- **Développer vos compétences** (relationnelles, pédagogiques...),
- Mais aussi **étouffer vos connaissances** (être au contact d'une personne en formation et de nouvelles modalités pédagogiques, c'est l'occasion de se familiariser avec l'usage des nouvelles technologies, de découvrir de nouvelles applications, d'être informé des avancées récentes des connaissances dans votre spécialité...),
- Et, enfin, **élargir votre réseau professionnel** (participation au jury d'évaluation, liens avec l'organisme de formation...).

→ Vous engager dans une démarche de **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** pour obtenir une « certification » (un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un Certificat de Qualification Professionnelle de branche - CQP) en valorisant vos expériences professionnelles et extra-professionnelles (bénévoles, associatives...).

Faire reconnaître officiellement vos compétences via une qualification reconnue, c'est agir pour votre évolution professionnelle :

- Accéder à d'autres fonctions, à une formation ou un concours,
- Évoluer professionnellement vers de nouvelles activités,
- Développer votre employabilité et sécuriser votre parcours professionnel...

→ **Suivre une formation** pour entretenir, développer et diversifier vos compétences. Indispensable pour vous adapter aux évolutions du monde du travail, elle peut également vous permettre de mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle en complétant vos acquis. Au-delà des modalités pédagogiques « classiques », avez-vous déjà songé à la **formation ouverte et à distance (FOAD)** ?

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

→ **Fiche 1** : « Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi »

→ **Fiche 2** : « Evolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles »

→ **Fiche 3** : « Bilan de compétences : mode d'emploi »

→ **Fiche 4** : « Mobiliser son réseau : mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opco

→ Compte personnel

de formation / Salariés

→ Validation des acquis

de l'expérience / Salariés

→ Entretien professionnel / Salariés

→ Accompagner les salariés en alter-

nance / Tuteur et maître d'apprentissage

→ Comment obtenir une certification

professionnelle / Salariés

→ Comment bien utiliser la formation

ouverte et à distance (FOAD) / Salariés

Grand angle - Seniors : des valeurs sûres pour les entreprises !

Salarié en deuxième partie de carrière = expert dans son domaine d'activité !

Un argument de taille pour parler évolution professionnelle avec votre employeur et envisager les avantages partagés d'une démarche co-construite, dans une optique gagnant-gagnant.

Miser sur l'emploi des « seniors » (45 ans et plus) en capitalisant sur leur expérience acquise présente en effet bien des **avantages pour les entreprises**, au-delà de la mise en conformité avec les obligations légales* : sécuriser les compétences stratégiques de l'entreprise (« *knowledge management* » ou gestion des connaissances en français), valoriser l'image externe et interne de l'entreprise (notamment dans le cadre d'une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise - RSE), prévenir et anticiper les risques d'inaptitude au travail, élargir les viviers de recrutement, favoriser l'intégration de nouvelles recrues et renforcer la cohésion des équipes...

* Depuis 2010, les entreprises d'au moins 50 salariés (ou appartenant à un groupe d'au moins 50 salariés), ont l'obligation de mettre en œuvre des mesures favorisant l'accès ou le maintien dans l'emploi des seniors. À défaut de mise en place d'accords et plans d'action « seniors », elles sont redevables d'une pénalité. (source : loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009)

Vous êtes en alternance et/ou en contrat à durée déterminée (CDD)

Titulaire d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage, vous êtes déjà dans un processus de formation et vous construisez concrètement votre expérience professionnelle. En clair, vous travaillez déjà sur votre évolution professionnelle.

Si vous êtes en CDD, en alternance ou pas, la nécessité d'envisager et de préparer la suite de votre parcours ne se discute pas. Et ce, quelle que soit la durée de votre contrat.

Comment faire ?

- Consulter un **Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP)**.
Comme tout actif, vous pouvez bénéficier de ce service gratuit et personnalisé, en dehors de l'entreprise.
- **Naviguer utile** : les multiples **ressources disponibles sur internet** sont également à mobiliser pour alimenter votre réflexion et élargir vos horizons.
- **Définir un projet de formation**. Dès votre première année dans la vie active, vous alimentez des heures sur votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**. Les droits acquis chaque année sont cumulables jusqu'à un plafond (5000 euros) : vous avez donc tout intérêt à les mobiliser régulièrement pour étoffer et diversifier vos compétences. Si vous êtes en CDD, songez aussi au **projet de transition professionnelle** : ce dispositif vous offre la possibilité de suivre une formation certifiante financée pour changer de métier ou de profession.
- **Préparer votre recherche d'emploi** sans attendre la fin de votre contrat : définition du poste recherché, travail sur vos **cibles** de recherche d'emploi (les entreprises / secteurs où vous aimeriez travailler), élaboration et actualisation de vos **outils de recherche d'emploi** (CV, profil LinkedIn...), préparation à l'entretien, mobilisation de votre réseau relationnel... Sur tous ces points, les outils et informations pratiques ne manquent pas sur internet. Sachez-le : on trouve plus facilement un emploi lorsqu'on est déjà en poste...

L'Opco à vos côtés

L'apprentissage dans la branche du numérique, de l'ingénierie, du conseil, des études et des métiers de l'événement

Dans le cadre de la convention de coopération signé en 2016 avec les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'Opco et ses partenaires contribuent à la promotion des métiers et à la formation des salariés de demain (manifestations, outils pédagogiques, campagnes d'information à destination des jeunes, de leurs familles, des équipes éducatives et des entreprises de la branche), sous l'égide de la marque [Concepteurs d'Avenirs](#). Le site [Concepteurs d'avenirs](#) propose des informations pratiques sur les métiers et les secteurs d'activité de la branche : à consulter que vous soyez ou non (futur) apprenti.

Parmi les ressources à télécharger :

[Guide des métiers – Focus sur vingt métiers d'avenir](#)
[Guide pratique de l'apprenti](#)

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

- **Fiche 1** : « Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi »
- **Fiche 2** : « Evolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles »
- **Fiche 3** : « Bilan de compétences : mode d'emploi »
- **Fiche 4** : « Mobiliser son réseau : mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opco

- Compte personnel de formation / Salariés

Parcours Profil ③

Volontaire mais pas résolu ?

Vous avez des idées, des envies, peut-être un projet... mais comment choisir, être sûr de ne pas se tromper ? Quelle méthode suivre pour définir le bon projet et élaborer un plan d'action sans rien oublier ? S'il ne fallait donner que deux conseils incontournables : parlez-en... et faites-vous accompagner !

Vous aimeriez évoluer vers un nouveau poste/emploi au sein de votre entreprise

Vous saurez d'autant mieux défendre le projet qui vous tient à cœur et obtenir un appui pour le mettre en œuvre que celui-ci sera étayé. Autrement dit, qu'il reposera sur des actions et des démarches concrètes que vous aurez réalisées vous-même pour justifier sa pertinence.

Comment faire ?

→ **Aborder clairement la question avec votre employeur**, notamment au moment de votre entretien professionnel. Si votre entretien a eu lieu il y a peu, n'attendez pas le prochain, demandez un rendez-vous. Un conseil : dans les deux cas, préparez-vous en amont. Il est important de pouvoir présenter votre projet avec les idées claires. Et s'il est encore flou, faites d'abord l'inventaire de vos attentes et des questions à poser (opportunités d'évolution possibles au sein de l'entreprise, postes à pourvoir, projets de développement...).

→ **Se faire accompagner**. Dans le cadre de l'entreprise, des outils peuvent vous être proposés pour faciliter votre évolution professionnelle. Parmi ceux-ci, le **bilan de compétences** et le **coaching**.

→ **Développer ses compétences via la formation, mais aussi en diversifiant ses modes d'apprentissage**. En effet, d'autres moyens existent pour diversifier ou renforcer vos savoir-faire et vos connaissances afin de favoriser votre évolution professionnelle.

Il s'agit d'une démarche personnelle qui peut s'articuler sur divers moyens : la lecture de la presse spécialisée, le visionnage de vidéos, une veille thématique ciblée (abonnement à des newsletters...), l'inscription à un Mooc (cours à distance), des échanges avec des professionnels susceptibles de partager avec vous leurs connaissances et/ou sources d'information (salons, événements, entretiens réseau...).

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

→ **Fiche 1** : « Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi »

→ **Fiche 2** : « Evolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles »

→ **Fiche 3** : « Bilan de compétences : mode d'emploi »

→ **Fiche 4** : « Mobiliser son réseau : mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opco

→ Compte personnel de formation / Salariés

→ Comment bien utiliser la formation ouverte et à distance (FOAD) / Salariés

→ Entretien professionnel / Salariés

L'Opco à vos côtés**Les diagnostics et les prestations d'accompagnement RH**

Vous êtes salarié d'une entreprise de moins de 250 salariés ? L'Opco peut accompagner votre employeur dans le développement de ses projets d'entreprise grâce à une gestion optimisée des ressources humaines. Parmi les quatre prestations proposées dans le cadre de cette offre de services : des **diagnostics individuels** pour aider les collaborateurs à définir leur positionnement professionnel.

Pour en savoir plus : [téléchargez la plaquette](#)

Vous envisagez une évolution en dehors de votre entreprise, une reconversion

Avant de passer à l'action, il est indispensable de valider votre projet professionnel. Car même si vous vous sentez sûr de vous, une chose est vérifiée, la réussite d'un projet professionnel repose sur deux maîtres mots : pertinence et réalisme. Enfin quatre (ça va mieux en le disant) : personnalisation et appropriation !

Le choix de votre projet vous appartient, mais validez-le en connaissance de cause, de préférence en faisant appel aux conseils méthodologiques et à l'outillage d'un professionnel présent à vos côtés pour vous aider à cheminer.

Comment faire ?

- **Se faire accompagner.** Construire son évolution professionnelle, bâtir et concrétiser un projet, obtenir des financements, passer des idées à l'action... : à toutes ces étapes, il est (souvent) décisif de ne pas rester seul. Ne serait-ce que pour bénéficier d'un regard extérieur, mais aussi des conseils de spécialistes de l'orientation et de l'accompagnement professionnels. Parmi les outils existants : **Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), bilan de compétences...**
- **Réaliser des enquêtes métier** auprès de professionnels. C'est un moyen très efficace pour mieux appréhender les différentes facettes du métier ou de l'activité envisagée dans votre projet, collecter avis et conseils concrets, objectiver votre choix, identifier des obstacles à contourner et des opportunités à saisir, enrichir votre réseau relationnel.
- **Réaliser un ou plusieurs stages d'immersion en entreprise,** afin d'observer en situation la réalité de l'activité ou du métier envisagé. Cela peut être fait par exemple dans le cadre d'une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) encadrée par Pôle emploi, prescrite par votre CEP.
Plus d'informations : www.pole-emploi.fr
et <http://travail-emploi.gouv.fr>

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

- **Fiche 1 :** « Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi »
- **Fiche 2 :** « Evolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles »
- **Fiche 3 :** « Bilan de compétences : mode d'emploi »
- **Fiche 4 :** « Mobiliser son réseau : mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opco

- Compte personnel de formation / Salariés
- Comment bien utiliser la formation ouverte et à distance (FOAD) / Salariés
- Entretien professionnel / Salariés

Vous souhaitez créer votre activité / entreprise

Ce qui est vrai pour tout projet professionnel, l'est encore plus pour la création d'activité et / ou d'entreprise. Commencez donc toujours par vérifier la pertinence et la faisabilité de votre idée avant de la mettre en œuvre. Et là encore, faites-vous aider. Qu'il s'agisse de formation, de conseils ou de financements, les ressources ne manquent pas pour avancer en mettant toutes les chances de votre côté.

Comment faire ?

- **S'informer** sur la création d'entreprise: les différents statuts / formes juridiques existants, leurs atouts et inconvénients respectifs, leur compatibilité avec l'activité / l'entreprise à créer, les étapes à respecter, les démarches administratives à effectuer, les aides financières existantes...
- **Suivre une formation sur la création et la gestion d'entreprise** pour développer et approfondir vos connaissances et compétences en la matière et garantir la viabilité de votre projet de création. Bon à savoir: vous pouvez utiliser votre compte personnel de formation pour financer une action d'accompagnement et de conseil destinée aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.
- Réaliser une **étude de marché** et élaborer un **« business plan »** avant de finaliser votre projet, en vous faisant accompagner, par exemple par le réseau France initiatives, 1^{er} réseau associatif d'accompagnement et de financement des créateurs et des repreneurs d'entreprise (www.initiative-france.fr). Il est recommandé, voire nécessaire de faire valider financièrement son projet, par un expert-comptable / juriste avant de le lancer.
- **Finaliser votre projet de création d'activité / entreprise.** Concrètement, ne démarrez pas sans avoir au préalable défini votre offre (produits, services, positionnement, cibles de clientèle, tarifs...), opté pour une localisation, arrêté un modèle économique, choisi d'éventuels partenaires, préparé vos moyens de communication et de commercialisation...

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

→ **Fiche 1 :** « Conseil en évolution professionnelle: mode d'emploi »

→ **Fiche 2 :** « Evolution professionnelle: sites, ressources et adresses utiles »

→ **Fiche 3 :** « Bilan de compétences: mode d'emploi »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opco

→ Compte personnel de formation / Salariés

Pour aller plus loin

L'Opco à vos côtés : gros plan sur notre offre de service

L'Opco met à la disposition des salariés de la branche des métiers du numérique, de l'ingénierie, des études, du conseil et des métiers de l'événement un ensemble de ressources utiles :

- une *plate-forme dédiée en ligne* sur son offre d'**Actions Collectives Nationales (ACN)** : <http://plateforme-actions-collectives.fafiec.fr>
- un site consacré aux **Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)** de la branche : <https://moncqp.fafiec.fr>
- la **plateforme des référentiels métiers de la branche** : <http://referentiels-metiers.opiiec.fr/accueil>
- le site *Concepteurs d'avenir* dédié à l'apprentissage : www.concepteursdavenirs.fr
- **des prestations de diagnostics individuels** pour aider les salariés des entreprises de moins de 250 salariés à définir leur positionnement professionnel

Et aussi sur le site de l'Opco

- Les **Essentiels de l'Opco**,
- Les **conditions de prise en charge** au titre de la formation professionnelle, dispositif par dispositif.

Plus d'infos

Consultez les fiches pratiques en fin de guide :

- **Fiche 1** : « *Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi* »
- **Fiche 2** : « *Evolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles* »
- **Fiche 3** : « *Bilan de compétences : mode d'emploi* »
- **Fiche 4** : « *Mobiliser son réseau : mode d'emploi* »

Aller plus loin

Consultez les guides pratiques de l'Opco

- Compte personnel de formation / Salariés
- Validation des acquis de l'expérience / Salariés
- Entretien professionnel / Salariés
- Accompagner les salariés en alternance / Tuteur et maître d'apprentissage
- Comment obtenir une certification professionnelle / Salariés
- Comment bien utiliser la formation ouverte et à distance (FOAD) / Salariés

Fiche ①



Conseil en évolution professionnelle : mode d'emploi

Disponible depuis janvier 2015, le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) est une offre de services complète d'information, de conseil et d'accompagnement. Gratuite, personnalisée et accessible partout en France, cette démarche est confidentielle. Le CEP a vu son rôle renforcé avec la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 (« Loi Avenir »), notamment pour la formalisation des projets de transition professionnelle.

Pour quoi faire ?

Vous permettre de faire le point sur votre situation professionnelle, d'élaborer et/ou de mettre en œuvre un projet professionnel (formation, reconversion, création d'activité...), en phase avec vos aspirations, mais aussi avec le contexte et la réalité de l'emploi et des métiers de votre territoire.

Quels services solliciter ?

L'appui du conseiller en évolution professionnelle est adapté en fonction de vos besoins et de vos attentes. Vous pouvez ainsi bénéficier de tout ou partie des prestations suivantes :

- Un entretien individuel pour analyser votre situation professionnelle,
- Des conseils pour vous permettre d'élaborer un projet professionnel,
- Un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.

Qui délivre le conseil en évolution professionnelle ?

Le CEP a été confié par l'Etat à des opérateurs désignés, chargés de le délivrer gratuitement, avec une même qualité de service sur l'ensemble du territoire.

Chacun de ces opérateurs, constitué en réseau sur le territoire français, s'adresse plus spécifiquement à certains profils :

- Actifs occupés du secteur privé : opérateurs régionaux sélectionnés sur la base d'un appel d'offre national réalisé par France compétences en 2019.
+ d'infos : <https://www.francecompetences.fr>
- Cadres et jeunes issus de l'enseignement supérieur : APEC (Association pour l'emploi des cadres).
+ d'infos : site de l'APEC : <https://cadres.apec.fr>
- Personnes en situation de handicap : Cap emploi.
+ d'infos : annuaire des Cap emploi : <https://www.agefiph.fr/Annuaire>
- Demandeurs d'emploi : Pôle emploi.
+ d'infos : site de Pole emploi : www.pole-emploi.fr/candidat
- Jeunes de 16 à 25 ans : missions locales.
+ d'infos : annuaire des missions locales : www.unml.info

Pour identifier le conseiller adapté à votre profil : www.mon-cep.org

Les obligations des organismes chargés de délivrer le CEP sont les suivantes :

- Assurer l'information directe des personnes sur les modalités d'accès à ce conseil et sur son contenu, notamment en organisant des sessions d'information des personnes en activité professionnelle et des demandeurs d'emploi,
- Informer les personnes dès leur premier entretien sur les modalités d'accès et le contenu du CEP (selon les modalités prévues par l'arrêté du 16 juillet 2014 fixant le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle,
- Évaluer l'apport du conseil sur leurs bénéficiaires et partager ces données dans les conditions prévues par le code du travail.

Vers de « nouveaux » opérateurs du CEP en 2019

La « Loi Avenir » du 5 septembre 2018 a modifié la « carte » des opérateurs du CEP, autrement dit de la liste des organismes chargés de délivrer le conseil en évolution professionnelle.

Ainsi, pour les actifs occupés du secteur privé, de nouveaux opérateurs régionaux doivent être sélectionnés par France compétences, sur la base d'un appel d'offres national réalisé pour la première fois en 2019 (périodicité de cet appel d'offres : tous les quatre ans).

À terme, ces nouveaux opérateurs se substitueront aux Fongecif, qui continuent à délivrer le CEP jusqu'à la désignation des nouveaux opérateurs et au plus tard jusqu'au 31-12-2019.

La sélection des opérateurs du CEP est réalisée par France compétences, dans le cadre d'un appel d'offre national.

Fiche ②



Évolution professionnelle : sites, ressources et adresses utiles

De nombreux sites internet proposent des fiches métiers, des vidéos et des animations sur les métiers, les secteurs d'activité, les formations... Si nombre d'entre eux sont au départ conçus pour l'orientation des jeunes, ils constituent des ressources utiles pour toute personne engagée dans une réflexion sur son évolution professionnelle. Certains proposent des recherches à partir des centres d'intérêt et le regard de professionnels : particulièrement utile pour explorer le champ des possibles et lever les *a priori* et les idées reçues.

Sur les métiers, les secteurs d'activité et l'emploi

Principales ressources

- **Opco – plateforme des référentiels métiers de la branche :**
<http://referentiels-metiers.opiiec.fr> : site dédié sur le conseil en évolution professionnelle ; Observatoire dynamique des métiers de la branche du Numérique, de l'Ingénierie, des Etudes et Conseil et des métiers de l'Événement : <https://www.fafiec.fr/l-observatoire-opiiec>
- Portail national du service public de l'orientation (métiers par centres d'intérêts, métiers vus par les professionnels, vidéos...) : www.orientation-pour-tous.fr
- Fiches métiers du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) de Pôle emploi : www.pole-emploi.fr
- Site web d'orientation destiné à différents publics (étudiants, apprentis, personnes en activité professionnelle, demandeurs d'emploi) développé en partenariat par Défi métiers, le CARIF-OREF francilien, Pôle emploi, l'ONISEP... pour mieux se connaître (tests...), s'informer et faire ses choix : www.oriane.info

- Site de l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions, opérateur de l'Etat rattaché aux ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), information sur les formations et les métiers : www.onisep.fr et www.onisep.fr/Les-metiers-animes
- Chaîne TV de l'Onisep : <http://onisep.tv>
- Site du CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, association créée par le Ministre de la Jeunesse et des Sports), informations sur l'emploi, la formation et les métiers (recherches par centres d'intérêt notamment) : www.cidj.com
- Emploi store, service de Pôle emploi et ses partenaires pour l'emploi et la formation : www.emploi-store.fr
- Observatoire de l'emploi de l'Apec (fiches métiers, dossiers thématiques...) : <https://cadres.apec.fr>
- Site privé dédié à la promotion des métiers : www.lecanal-des-metiers.tv
- Site privé proposant des informations sur les métiers : www.regionsjob.com

Autres sites et adresses utiles

- **Opcw : Observatoire dynamique des métiers de la branche** du Numérique, de l'Ingénierie, des Etudes et Conseil et des métiers de l'Événement : <https://www.fafiec.fr/l-observatoire-opiiec>
- Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications (OPMQ), mis en place par une ou plusieurs branches professionnelles pour accompagner les entreprises dans la définition de leurs politiques de formation et les salariés dans l'élaboration de leurs projets professionnels. Adresses et liens vers les 136 observatoires existants à ce jour : www.paritarisme-emploi-formation.fr
- Enquêtes Besoins en main d'œuvre de Pôle emploi : <http://statistiques.pole-emploi.org/bmo>
- CARIF-OREF (Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation / Observatoire Régional Emploi Formation), informations régionales sur les emplois et les métiers :
 - Auvergne-Rhône-Alpes : www.via-competences.fr
 - Bourgogne-Franche-Comté : www.emfor-bfc.org
 - Bretagne : www.gref-bretagne.com
 - Centre-Val de Loire : www.etoile.regioncentre.fr
 - Corse : info@corse-competences.fr
 - Grand Est : <http://oref.grandest.fr>
 - Guadeloupe : www.guadeloupeformation.com
 - Guyane : www.cariforef.oprf.fr
 - Hauts-de-France : www.c2rp.fr
 - Ile-de-France : www.defi-metiers.fr
 - La Réunion : www.cariforef-reunion.net
 - Mayotte : <http://www.cg976.fr>
 - Martinique : carif@carif.mq
 - Normandie : www.cariforefnormandie.fr
 - Nouvelle-Aquitaine : www.cap-metiers.pro
 - Occitanie : www.cariforefoccitanie.fr
 - Pays de la Loire : www.orientation-paysdelaloire.fr
 - Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.orm-paca.org et www.espace-competences.org

- Informations sur la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), dispositif encadré par Pôle emploi et accessible à tous, pour réaliser une immersion professionnelle en entreprise : www.pole-emploi.fr et <http://travail-emploi.gouv.fr>
- Portail Mon Parcours Info de Pôle emploi (dossiers sur les secteurs d'activité...): <http://www.pole-emploi.fr/monParcoursInfo>
- Informations régionales de Pôle emploi (météo de l'emploi, salons en ligne...): www.pole-emploi.fr/informations/en-region
- Salons en ligne de Pôle emploi, plateforme d'e-recrutement de Pôle emploi : <https://salonenligne.pole-emploi.fr/candidat>
- Portail des salons et événements professionnels en France (agenda par secteur, ville...): www.salons-online.com
- MOOC dédiés à l'orientation et l'emploi:
 - le b.a.-ba de l'orientation : <https://www.emploi-store.fr>
- Test d'orientation de l'Étudiant : www.letudiant.fr/test/metiers
- Test proposé par des passionnés de l'orientation à destination des étudiants (mais accessible à tous): <http://kledou.fr/etudiant/>
- Informations sur l'évolution des métiers, des qualifications et débouchés:
 - « Les métiers en 2022 » édité par France Stratégie : www.strategie.gouv.fr/publications/metiers
 - Dossiers thématiques du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) sur l'évolution des métiers : <http://www.cereq.fr/themes>

Et aussi des lieux d'information ouverts au public

- En Ile-de-France: Cité des métiers à Paris (Cité des Sciences / Villette) : www.cite-sciences.fr/fr/au-programme
- Dans les autres régions: consulter le site de votre conseil régional et/ou de votre CARIF-OREF (voir plus haut)

Sur la formation (offre, financements)

- **Opcw** - [plate-forme dédiée en ligne sur son offre d'Actions Collectives Nationales \(ACN\)](#) et site consacré aux Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) de la branche : <https://moncqp.fafiec.fr>
- Opcw : site [Concepteurs d'Avenirs](#) dédié à l'apprentissage
- Portail national du service public de l'orientation : www.orientation-pour-tous.fr
- Portail officiel de l'alternance : www.alternance.emploi.gouv.fr
- Emploi Store, portail de Pôle emploi, espace La Bonne formation : <https://labonneformation.pole-emploi.fr> et b.a.-ba formation et VAE : www.emploi-store.fr
- Portail dédié à la formation continue édité par Régions Job : www.maformation.fr
- Portail national sur Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : www.vae.gouv.fr
- Portail officiel de la liste publique des organismes de formation : www.data.gouv.fr
- Formaguide, annuaire de la formation professionnelle continue (Studyrama), recherche de formations par thèmes et par région : www.formaguide.com
- Portail interrégional Formation Emploi (moteur de recherche par région) : www.intercariforef.org
- Moteur privé de recherche de formation : www.kelformation.com
- Portail d'information sur le DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) ou diplôme de la seconde chance : www.daeu.fr
- Répertoire National des Certifications Professionnelles : www.rncp.cncp.gouv.fr
- Plateformes sur les Mooc : www.fun-mooc.fr ou <https://mooc-francophone.com>

Sur la création d'entreprise

- Agence France Entrepreneur (AFE) : www.afecreation.fr
- Portail des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) : www.cci.fr
- www.guichet-entreprises.fr
- Réseau France Initiatives (aides à la création ou à la reprise d'entreprise - prêt d'honneur, garantie de bail et garanties bancaires...) : www.initiative-france.fr
- « Love money » (moyen de financer son entreprise grâce à ses proches tels que la famille, les amis...) et de renforcer les capitaux propres en vue de l'obtention d'un crédit professionnel, par exemple : <https://levee-de-fonds.ooreka.fr>
- Sites des conseils régionaux. Par exemple en Ile-de-France : www.iledefrance.fr/creersaboite
- « Atelier : Mon projet de création d'entreprise et moi » de Pôle emploi : www.pole-emploi.fr/candidat
- Site de France Active (aide et accompagnement à la création d'entreprise, au financement de projet, crédit solidaire) : www.franceactive.org/

Fiche ③



Bilan de compétences : mode d'emploi

Quels que soient votre âge, votre contrat de travail (CDI, CDD, temps plein, temps partiel), votre métier ou encore votre niveau de qualification, vous pouvez bénéficier de l'accompagnement d'un prestataire externe pour faire le point sur votre parcours professionnel et de formation, vos centres d'intérêt et vos motivations. L'objectif du bilan de compétences : définir un projet professionnel réaliste et réalisable, incluant, si besoin, un projet de formation.

Un bilan de compétences pour quoi faire ?

Un bilan de compétences vous sera utile pour :

- Repérer et hiérarchiser vos motivations et centres d'intérêts professionnels,
- Mettre à plat vos atouts et les compétences acquises tout au long de votre parcours (formation, emplois occupés, activités extra-professionnelles),
- Élaborer un projet pertinent au regard de vos souhaits d'évolution professionnelle et réaliste compte tenu des conditions de votre environnement (réalité du marché du travail, opportunités d'emploi ou de création d'activité...),
- Objectiver et structurer votre réflexion concernant votre évolution professionnelle,
- Envisager une mobilité professionnelle au sein de votre entreprise ou à l'extérieur,
- Justifier la pertinence d'une démarche de formation ou de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) susceptible de faciliter la mise en œuvre de votre projet,
- Valider un projet professionnel ou faire un choix entre différentes pistes de projets,
- Bénéficier du regard objectif d'un professionnel extérieur à l'entreprise sur toutes ces questions...

Des conditions à respecter pour bénéficier d'un bilan de compétences ?

Aucune condition d'ancienneté n'est exigée, quel que soit le dispositif mobilisé pour réaliser votre bilan de compétences : plan de développement des compétences de l'entreprise ou compte personnel de formation.

Comment se déroule un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences se déroule en trois phases :

- 1) Une phase préliminaire :** définition et analyse de vos besoins, présentation des conditions de déroulement du bilan, information sur les méthodes et techniques utilisées, confirmation de votre engagement dans la démarche.
- 2) Une phase d'investigation :** identification et analyse de vos motivations, intérêts professionnels, compétences et aptitudes, repérage de vos possibilités d'évolution professionnelle. Cette phase s'articule sur des temps d'entretiens en face à face avec le prestataire et des temps de travail personnel.
- 3) Une phase de conclusion :** élaboration de votre projet professionnel intégrant si nécessaire un projet de formation, identification des facteurs favorables ou défavorables pour la réalisation de votre projet, définition des étapes envisagées pour sa mise en œuvre (plan d'action).

À la fin de votre bilan de compétences, le prestataire vous remet un **document de synthèse** qui intègre les résultats de votre bilan et la définition de votre projet professionnel. Important : ce document vous appartient, il ne peut être communiqué à l'entreprise qu'avec votre accord exprès.

Un **suivi à 6 mois** doit vous être proposé par le prestataire.

Quel dispositif mobiliser pour réaliser votre bilan de compétences ?

- Cette démarche peut vous être proposée par votre Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP), afin d'être accompagné dans l'élaboration d'un projet professionnel.
- **Si vous prenez l'initiative**, votre bilan peut être mis en œuvre : en mobilisant votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**. L'accord de votre employeur n'est pas nécessaire si vous réalisez votre bilan en dehors de votre temps de travail. Si vous souhaitez réaliser votre bilan de compétences en tout ou partie hors temps de travail, soit en tout ou partie pendant le temps de travail, vous devez alors demander l'accord préalable de votre employeur selon les règles propres à l'utilisation du CPF. Vous pouvez profiter de votre entretien professionnel pour faire part à votre employeur de votre souhait de réaliser un bilan de compétences. Celui-ci peut alors décider de soutenir votre démarche en prenant en charge son financement sur le **plan de développement des compétences** de l'entreprise.

→ **Votre employeur peut également prendre l'initiative** de vous proposer cette démarche : votre accord est alors nécessaire. Dans ce cadre, une **convention tripartite** doit être signée entre vous, le prestataire de bilans de compétences et l'entreprise. L'Opco est également signataire s'il participe au financement du bilan. Vous disposez de 10 jours pour remettre à votre employeur la convention tripartite signée et comportant la mention « Lu et approuvé ». L'absence de réponse de votre part dans ce délai équivaut à un refus.

Quelle est la durée d'un bilan de compétences ?

- Lorsque le bilan est réalisé sur votre temps de travail, sa durée est de 24 heures (soit la durée maximum de votre absence). C'est également le cadre temporel de référence utilisé si le bilan est effectué hors temps de travail.
- Les financeurs imposent souvent une durée minimale d'**entretiens en face à face** et parfois un délai maximum pour la réalisation du bilan : 3 semaines minimum à 4 mois maximum hors entretien préalable et suivi à 6 mois par exemple. D'un prestataire à l'autre, le temps consacré aux entretiens en face à face avec le consultant peut varier.
- Les heures restantes sont prévues pour votre **travail personnel** (réflexion à partir des outils mis à votre disposition, recherches et investigations sur les métiers, les secteurs d'activités et les formations, enquêtes terrain auprès de professionnels, mobilisation de votre réseau relationnel...).
- Un conseil : plus vous travaillerez en dehors des heures de face à face, plus vos échanges avec le consultant seront « riches » et vous permettront de cheminer efficacement vers la définition d'un projet professionnel réaliste et réalisable, en phase avec vos envies, vos motivations, prenant appui sur tout ou partie de vos compétences acquises, identifiant clairement des savoir-faire et des connaissances à acquérir pour concrétiser votre projet.

Comment choisir son prestataire de bilan de compétences ?

Une règle incontournable : le prestataire doit impérativement répondre à des critères de qualité et être inscrit sur le catalogue des organismes de formation référencés de l'Opco (fichier Excel à télécharger sur www.fafiec.fr).

Pour autant, la liste est parfois longue... alors comment choisir ? Pas de règle imposée mais privilégiez le bouche à oreille (réseau relationnel, avis de votre CEP...) et jouez plutôt la carte de la proximité (avec votre lieu de travail ou de vie). Puis rencontrez deux ou trois prestataires de bilan au cours d'entretiens préalables (gratuits) afin d'avoir des éléments de comparaison.

Parmi les **critères** à privilégier pour opérer votre choix :

- La **démarche d'accompagnement proposée** (outils, temps consacré aux entretiens en face à face, passation ou non de tests de personnalité, éthique et déontologie du centre, profil des consultants...),
- Le **« feeling » avec le consultant** rencontré lors de l'entretien préalable. C'est obligatoirement ce consultant qui vous accompagnera tout au long de votre bilan de compétences : il est important que vous vous sentiez à l'aise avec lui pour échanger en toute sérénité et vous sentir en confiance,
- La **facilité d'accès** au centre depuis votre lieu de travail et/ou de résidence,
- Le **coût de la prestation** est également à prendre en compte, d'autant que les organismes financeurs plafonnent leur prise en charge : vous pouvez donc avoir un « reste à charge » à autofinancer en fonction du tarif proposé par le prestataire de bilan.

Fiche ④



Mobiliser et entretenir son réseau : mode d'emploi

Penser et agir « réseau » à toutes les étapes de son parcours professionnel est aujourd'hui nécessaire, même lorsque l'on ne recherche pas un emploi. Utile donc, mais aussi plus facile que vous ne le croyez.

Pour quoi faire ?

Votre réseau relationnel est un allié incontournable à chaque étape de votre vie professionnelle, et particulièrement dans une phase de réflexion sur votre évolution professionnelle.

Identifier, compléter et activer votre réseau relationnel est ainsi essentiel pour définir un projet et appuyer ensuite sa mise en œuvre.

Votre réseau peut vous apporter :

- Des informations, notamment sur les métiers, secteurs d'activité et formations que vous ne connaissez pas (très utiles dans la phase d'exploration / découverte nécessaire à l'élaboration d'un projet professionnel),
- Des conseils pour alimenter votre réflexion,
- Des points de vue différents à confronter pour faire vos choix en connaissance de cause,
- Des contacts utiles, des relais pour faire connaître et diffuser le contenu de votre projet,
- Des opportunités voire des partenaires si vous vous lancez dans création d'activité / d'entreprise.

Comment l'identifier, l'étoffer ?

Vous pensez peut-être ne connaître personne susceptible de vous conseiller ou de vous aider, ne pas avoir de contact ni de réseau pour aborder le sujet de l'évolution professionnelle. Et pourtant...

Pour commencer, dressez la liste de votre réseau « direct » en partant de vos proches, puis élargissez peu à peu :

- Vos proches: famille (parents / beaux-parents, frères et sœurs, cousins et cousines...), amis et leur famille...
- Vos relations de « proximité »: voisins, parents d'élèves, commerçants / associations de votre quartier, médecins...
- Les personnes rencontrées pendant vos études (étudiants, professeurs...) et tout au long de votre parcours professionnel (collègues, clients, partenaires, sous-traitants...)
- Les personnes avec qui vous réalisez des activités extra-professionnelles: culturelles et artistiques, sportives, associatives...
- Les contacts et connaissances issus des réseaux sociaux en ligne: personnels (Facebook...), professionnels (LinkedIn, Viadeo, Twitter...) ou les deux (Instagram...).

À partir de ce réseau direct, vous pouvez construire un réseau **« secondaire »**: en effet, chacune de vos connaissances peut vous mettre en contact avec un ou plusieurs membres de son propre réseau... qui rejoindront à leur tour votre réseau direct! C'est ce que l'on appelle l'effet boule de neige!

Et après ?

Pour que votre réseau vous soit utile, il est important de l'entretenir et de le développer, d'en faire un outil à jour dans vos démarches, à tous les stades de la construction et de la mise en œuvre de votre futur projet, au même titre que votre CV ou votre profil LinkedIn.

Et n'oubliez pas de « renvoyer l'ascenseur »: vous pouvez aussi être sollicité et contribuer à votre tour utilement à faire avancer le projet professionnel d'une autre personne.

À consulter pour aller plus loin :

- Un dossier complet édité par Pôle emploi: www.pole-emploi.fr
www.regionsjob.com



Création graphique

Marge Design

— Conception—rédaction

**Cabinet Boumendil
& Consultants**

— Coordination

**Service Communication Fafiec
pour le compte d'Atlas**

— Ref

COM 20190627

— Mise à jour: juin 2019

Document d'information non contractuel

25, quai Panhard
et Levassor
75013 Paris
www.fafiec.fr

Fafiec Direct

PARTICULIERS 01 43 46 01 30